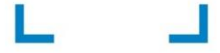


ISO 8130-14:2019



EN ISO 8130-14:2019

NBN EN ISO 8130-14:2019



Poudres pour revêtement - Partie 14: Vocabulaire (ISO 8130-14:2019)

Valable à partir de 26-06-2019

Remplace NBN EN ISO 8130-14:2004

ICS: 01.040.87, 87.040

NORME EUROPÉENNE
EUROPÄISCHE NORM
EUROPEAN STANDARD

EN ISO 8130-14

Mai 2019

ICS 01.040.87; 87.040

Remplace EN ISO 8130-14:2004

Version Française

**Poudres pour revêtement - Partie 14: Vocabulaire (ISO
8130-14:2019)**

Pulverlacke - Teil 14: Terminologie (ISO 8130-14:2019)

Coating powders - Part 14: Vocabulary (ISO 8130-14:2019)

La présente Norme européenne a été adoptée par le CEN le 8 mars 2019.

Les membres du CEN et CENELEC sont tenus de se soumettre au Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, qui définit les conditions dans lesquelles doit être attribué, sans modification, le statut de norme nationale à la Norme européenne. Les listes mises à jour et les références bibliographiques relatives à ces normes nationales peuvent être obtenues auprès du Centre de Gestion du CEN-CENELEC ou auprès des membres du CEN et CENELEC.

La présente Norme européenne existe en trois versions officielles (allemand, anglais, français). Une version dans une autre langue faite par traduction sous la responsabilité d'un membre du CEN et CENELEC dans sa langue nationale et notifiée au Centre de Gestion du CEN-CENELEC, a le même statut que les versions officielles.

Les membres du CEN et du CENELEC sont les organismes nationaux de normalisation et les comités électrotechniques nationaux des pays suivants: Allemagne, Ancienne République yougoslave de Macédoine, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Serbie, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.



**CEN-CENELEC Management Centre:
Rue de la Science 23, B-1040 Brussels**

EN ISO 8130-14:2019 (F)

Sommaire

Page

| | |
|------------------------------------|----------|
| Avant-propos européen | 3 |
|------------------------------------|----------|

Avant-propos européen

Le présent document (EN ISO 8130-14:2019) a été élaboré par le Comité Technique ISO/TC 35 « Peintures et vernis » en collaboration avec le Comité Technique CEN/TC 139 « Peintures et vernis » dont le secrétariat est tenu par DIN.

La présente Norme européenne devra recevoir le statut de norme nationale, soit par publication d'un texte identique, soit par entérinement, au plus tard en novembre 2019 et les normes nationales en contradiction devront être retirées au plus tard en novembre 2019.

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. Le CEN ne saurait être tenu responsable de l'identification de tels ou tels brevets.

Ce document remplace l'EN ISO 8130-14:2004.

Selon le règlement intérieur du CEN/CENELEC, les instituts de normalisation nationaux des pays suivants sont tenus de mettre cette Norme européenne en application : Allemagne, Ancienne République yougoslave de Macédoine, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.

Notice d'entérinement

Le texte de l'ISO 8130-14:2019 a été approuvé par le CEN comme EN ISO 8130-14:2019 sans aucune modification.

NORME
INTERNATIONALE

ISO
8130-14

Deuxième édition
2019-04

Poudres pour revêtement —

**Partie 14:
Vocabulaire**

*Coating powders —
Part 14: Vocabulary*



Numéro de référence
ISO 8130-14:2019(F)

ISO 8130-14:2019(F)**DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT**

© ISO 2019

Tous droits réservés. Sauf prescription différente ou nécessité dans le contexte de sa mise en œuvre, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, ou la diffusion sur l'internet ou sur un intranet, sans autorisation écrite préalable. Une autorisation peut être demandée à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Case postale 401 • Ch. de Blandonnet 8
CH-1214 Vernier, Genève
Tél.: +41 22 749 01 11
Fax: +41 22 749 09 47
E-mail: copyright@iso.org
Web: www.iso.org

Publié en Suisse

Sommaire

Page

| | |
|---|-----------|
| Avant-propos | iv |
| 1 Domaine d'application | 1 |
| 2 Références normatives | 1 |
| 3 Termes et définitions | 1 |
| Bibliographie | 5 |

ISO 8130-14:2019(F)

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (IEC) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les procédures utilisées pour élaborer le présent document et celles destinées à sa mise à jour sont décrites dans les Directives ISO/IEC, Partie 1. Il convient, en particulier de prendre note des différents critères d'approbation requis pour les différents types de documents ISO. Le présent document a été rédigé conformément aux règles de rédaction données dans les Directives ISO/IEC, Partie 2 (voir www.iso.org/directives).

L'attention est attirée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence. Les détails concernant les références aux droits de propriété intellectuelle ou autres droits analogues identifiés lors de l'élaboration du document sont indiqués dans l'Introduction et/ou dans la liste des déclarations de brevets reçues par l'ISO (voir www.iso.org/brevets).

Les appellations commerciales éventuellement mentionnées dans le présent document sont données pour information, par souci de commodité, à l'intention des utilisateurs et ne sauraient constituer un engagement.

Pour une explication de la nature volontaire des normes, la signification des termes et expressions spécifiques de l'ISO liés à l'évaluation de la conformité, ou pour toute information au sujet de l'adhésion de l'ISO aux principes de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) concernant les obstacles techniques au commerce (OTC), voir le lien suivant: www.iso.org/iso/fr/avant-propos.

Le présent document a été élaboré par le comité technique ISO/TC 35, *Peintures et vernis*, sous-comité SC 9, *Méthodes générales d'essais des peintures et vernis*.

Cette deuxième édition annule et remplace la première édition (ISO 8130-14:2004), qui a fait l'objet d'une révision technique.

Les principales modifications par rapport à l'édition précédente sont les suivantes:

- le titre de la partie du présent document a été modifié de «Terminologie» à «Vocabulaire»;
- ajout des termes suivants: résistance de particule, obturation du tamis, durée de conservation;
- déplacement du terme « obscurcissement » dans l'ISO 8130-13 ;
- le terme «projection électrostatique» a été modifié en «projection électrostatique de poudre», sans modification de la définition;
- le texte a fait l'objet d'une révision d'ordre rédactionnel et les références normatives ont été actualisées.

Une liste de toutes les parties de la série ISO 8130 se trouve sur le site web de l'ISO.

Il convient que l'utilisateur adresse tout retour d'information ou toute question concernant le présent document à l'organisme national de normalisation de son pays. Une liste exhaustive desdits organismes se trouve à l'adresse www.iso.org/members.html.

Poudres pour revêtement —

Partie 14: Vocabulaire

1 Domaine d'application

Le présent document définit des termes particuliers utilisés dans le domaine des poudres pour revêtement.

D'autres termes et définitions relatifs aux peintures et vernis figurent dans l'ISO 4618.

2 Références normatives

Le présent document ne contient aucune référence normative.

3 Termes et définitions

Pour les besoins du présent document, les termes et définitions suivants s'appliquent.

L'ISO et l'IEC tiennent à jour des bases de données terminologiques destinées à être utilisées en normalisation, consultables aux adresses suivantes:

- ISO Online browsing platform: disponible à l'adresse <https://www.iso.org/obp>
- IEC Electropedia: disponible à l'adresse <http://www.electropedia.org/>.

3.1

agglomération

état dans lequel des particules isolées se trouvent réunies en des ensembles plus grands

3.2

rétroionisation

rejet électrostatique

répulsion électrostatique

rupture diélectrique d'une poudre déposée selon un procédé électrostatique, causée par une accumulation de charge trop importante

Note 1 à l'article: Ce phénomène est lié à une dissociation de la couche, entraînant des défauts dans la surface et, à terme, la désintégration du revêtement.

3.3

rapport charge/masse

rapport de la charge électrique d'un échantillon de poudre à la masse de ce dernier

Note 1 à l'article: Pour une performance acceptable du revêtement, un rapport d'au moins 10^{-4} C·kg⁻¹ est habituellement requis.

3.4

classification

division d'un échantillon de poudre en deux fractions, dont l'une se situe au-dessus d'une taille de particules prédéterminée et l'autre au-dessous